



S.M.E.A. de la Basse-Limagne

Envoyé en préfecture le 28/03/2025  
 Reçu en préfecture le 28/03/2025  
 Publié le  
 ID : 063-256300187-20250327-2025\_03\_20-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars, le Comité Syndical de la BASSE-LIMAGNE, s'est réuni à JOZE, sous la Présidence de Monsieur René LEMERLE.

Comité Syndical du  
27/03/2025

Etaient présents : Voir liste jointe.

**Objet : BUDGET PRINCIPAL « EAU » : Adoption du compte administratif 2024**

Délibération  
n° 2025-03-20

Le Comité Syndical, sous la présidence de Madame Amalia QUINTON, 2<sup>ème</sup> vice-présidente, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur René LEMERLE, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Date de convocation :  
13/03/2025

Nombre de membres  
en exercice : 89  
 Nombre de membres  
présents : 50  
 Nombre de suffrages  
exprimés : 56

VOTE :  
 Pour : 56  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

Secrétaire de  
séance :  
Amalia QUINTON

### EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	1 892 469,98	G	4 704 124,04	G-A	2 811 654,06
	Section d'investissement	B	6 868 144,13	H	7 331 452,92	H-B	463 308,79
		+		+			

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	112 898,52 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D	2 221 699,78 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)		
		=		=			

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	10 982 313,89	Q= G+H+I+J	12 148 475,48	=Q-P	1 166 161,59

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00		
	Section d'investissement	F	2 745 581,07	L	2 805 111,94		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	2 745 581,07	= K+L	2 805 111,94		

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	1 892 469,98	= G+I+K	4 817 022,56	2 924 552,58	
	Section d'investissement	= B+D+F	11 835 424,98	= H+J+L	10 136 564,86	-1 698 860,12	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	13 727 894,96	= G+H+I+J+K+L	14 953 587,42	1 225 692,46	

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

2°- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**FAIT & DELIBERE, les mêmes  
 Jour, mois et an que ci-dessus.  
 Le Président,  
 René LEMERLE**

